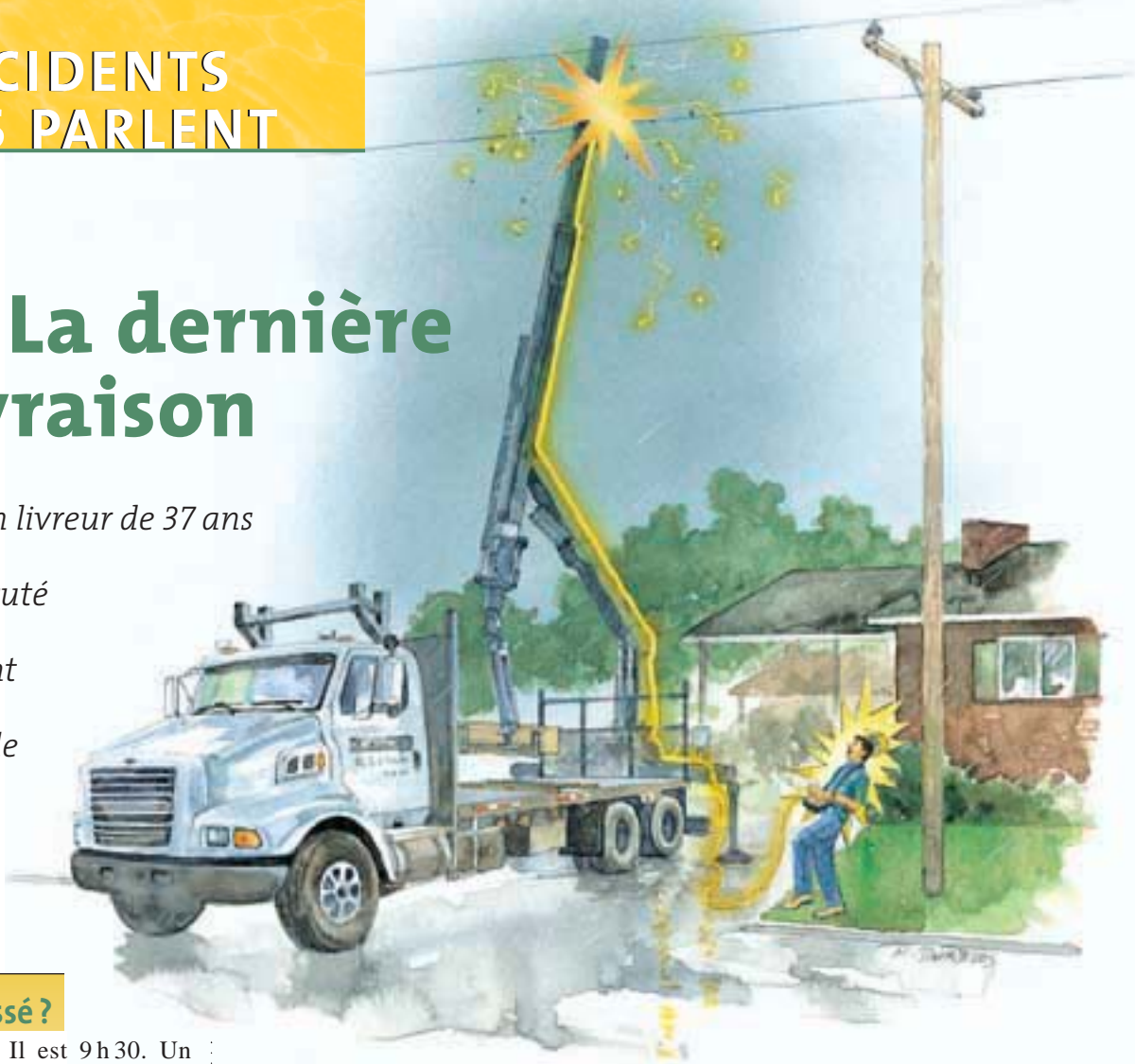


La dernière livraison

Juillet 2001. Un livreur de 37 ans
meurt électrocuté
en déchargeant
une commande
chez un client.



Que s'est-il passé ?

Il pleut ce jour-là. Il est 9 h 30. Un livreur travaillant pour un magasin de matériaux de rénovation s'apprête à faire sa quatrième livraison de la journée : cent planches de bois traité pesant 250 kg. Il est à bord d'un camion équipé d'une flèche articulée et télescopique. Le travailleur se rend dans un quartier résidentiel. La ligne de distribution d'électricité de 25 000 volts est parallèle à la rue, à la limite avant du terrain. Le client indique au livreur l'endroit où déposer le chargement : dans l'entrée asphaltée, devant l'abri d'auto. Le livreur recule le camion dans l'entrée du client. Il déploie les vérins stabilisateurs. Il porte sur sa poitrine une télécommande à fil reliée à la boîte de commande principale fixée à l'arrière du camion. Il se rend sur le terrain voisin pour surveiller la prise de la pile de bois. Le client souligne au livreur qu'il est trop près des fils et, craintif, rentre dans la maison. La flèche entre en contact avec la ligne de distribution. Le camion et la télécommande du livreur sont mis sous tension. Le livreur fait alors partie du circuit de retour du courant au sol. Le client entend quelques explosions à

intervalles rapprochés. Il appelle des secours. Lorsque ces derniers arrivent sur les lieux, le travailleur gît sur le gazon, électrocuté. Il porte toujours la télécommande de contrôle sur la poitrine. C'était la dernière livraison de ce père de famille.

Qu'aurait-il fallu faire ?

La planification des livraisons doit tenir compte des conditions du terrain et non seulement de la capacité du camion. Un certain nombre de livraisons peuvent comporter des problèmes. La planification doit se faire avant le départ du livreur. Sur place, le chauffeur doit évaluer la situation de nouveau. Il doit ensuite choisir l'emplacement du camion pour décharger en sécurité. Ce n'est pas au client de le faire. La politique de l'entreprise doit donc être claire en cas d'insatisfaction de ce dernier et connue de tous.

L'appareil de levage utilisé a un rayon d'action qui permet à la flèche d'entrer en contact avec la ligne électrique. La flèche n'a pas de dispositif

limitant sa portée. Une distance d'approche minimale doit donc être observée. Pour les lignes de moins de 125 000 volts, elle doit être d'au moins trois mètres.

Tous les livreurs doivent recevoir une formation complète, comprenant une évaluation par une personne compétente. La formation doit porter sur le fonctionnement de l'équipement des camions et le déplacement des charges. On doit accorder une attention particulière aux règles de sécurité et aux distances d'approche minimales des lignes électriques. Les livreurs doivent être en mesure d'évaluer le danger. ○

Julie Mélançon

Pour en savoir plus

Dépliant *Danger : travaux près des lignes électriques aériennes*, ASP Construction.

Disponible sur le site de l'ASP :

www.asp-construction.org.

Nos personnes ressources : Yvon Papin, conseiller, André Turcot, ingénieur, tous deux de la Direction de la prévention-inspection de la CSST.